

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

29 DEC. 2011

N° Greffe

N° d'entreprise : 0447.143.472

Dénomination

(en entier) : **SOCOIMMO**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société civile sous forme de société anonyme

Siège : 7000 Mons, Grand Route, 137

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Conversion des titres au porteur en titres nominatifs

D'un acte reçu par le Notaire Stéphanie BILLER, à Mons, le 21 décembre 2011, dont l'expédition comporte la mention suivante: "POUR EXPEDITION CONFORME DELIVREE AVANT ENREGISTREMENT, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 173, 1°bis, DU CODE DES DROITS D'ENREGISTREMENT"

Il résulte que:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société civile "SOCOIMMO", ayant pris la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à 7000 Mons, Grand Route, 137; ; Registre des personnes morales 447.143.472 à Mons; Non assujettie à la Taxe sur la valeur ajoutée.

a pris les résolutions suivantes

1° Conversion des titres au porteur en titres nominatifs.

Les titres au porteur sont convertis en titres nominatifs et l'article sept des statuts est modifié comme suit :

L'assemblée générale extraordinaire du vingt et un décembre deux mille onze a décidé pour se conformer aux dispositions légales de transformer les titres au porteur en titres nominatifs.

Tous les titres sont nominatifs. Ils portent un numéro d'ordre.

Il est tenu au siège de la société un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs.

Tout titulaire de titres peut prendre connaissance du registre relatif à ces titres.

L'assemblée générale peut décider que le registre est tenu sous la forme électronique.

2° Pouvoirs au conseil d'administration

L'assemblée confère au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes, en ce compris la coordination des statuts.

Pour extrait analytique conforme.

Maître Stéphanie BILLER

Notaire à Mons

Déposé en même temps expédition de l'acte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/01/2012 - Annexes du Moniteur belge